

La connaissance et les usages des outils de la réparation du dommage corporel par les acteurs judiciaires

État des lieux critique des outils d'évaluation des préjudices consécutifs
à un dommage corporel

7 et 8 décembre 2020

Vincent Rivollier - vincent.rivollier@univ-smb.fr

Les outils

- La nomenclature des postes de préjudices
- Les barèmes médicaux
- Les référentiels d'indemnisation
- Les tables de capitalisation

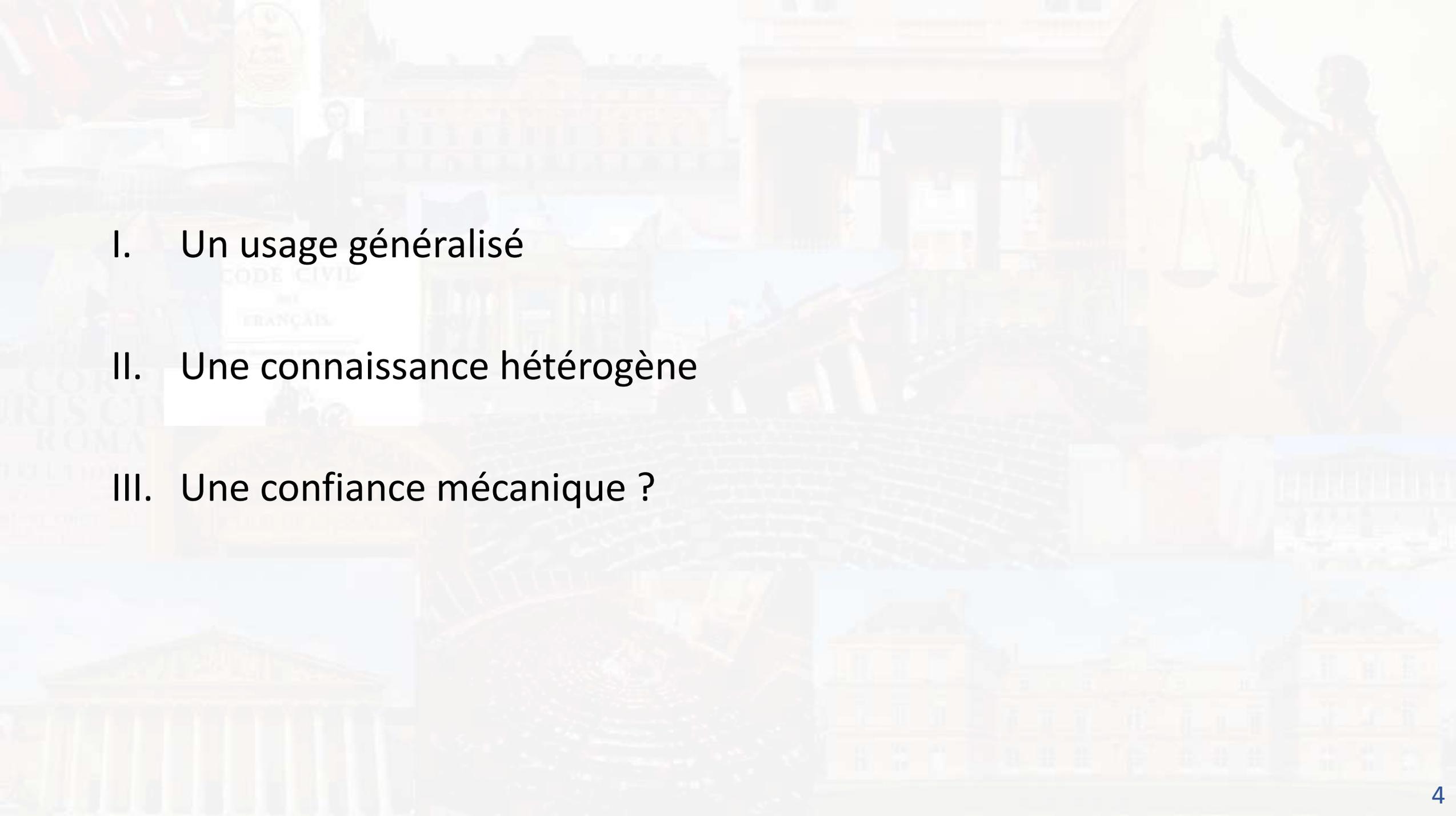
Recherches empiriques

- Projet *De la responsabilité civile à la socialisation des risques*
 - Analyse de + 1000 arrêts de CA et CAA (rendus en 2016) réparant un dommage corporel
 - Questionnaire auprès des praticiens (avocats, magistrats) de la réparation du dommage corporel (juin 2017)
- Projet *Les barèmes (et autres outils techniques d'aide à la décision) dans le fonctionnement de la justice*
 - Entretiens auprès des magistrats (2017-2018)

Références :

C. QUÉZEL-AMBRUNAZ et al., *De la responsabilité civile à la socialisation des risques : études statistiques*, Rapport dans le cadre du projet ANR RCSR, juin 2019, [halshs-01893954](#)

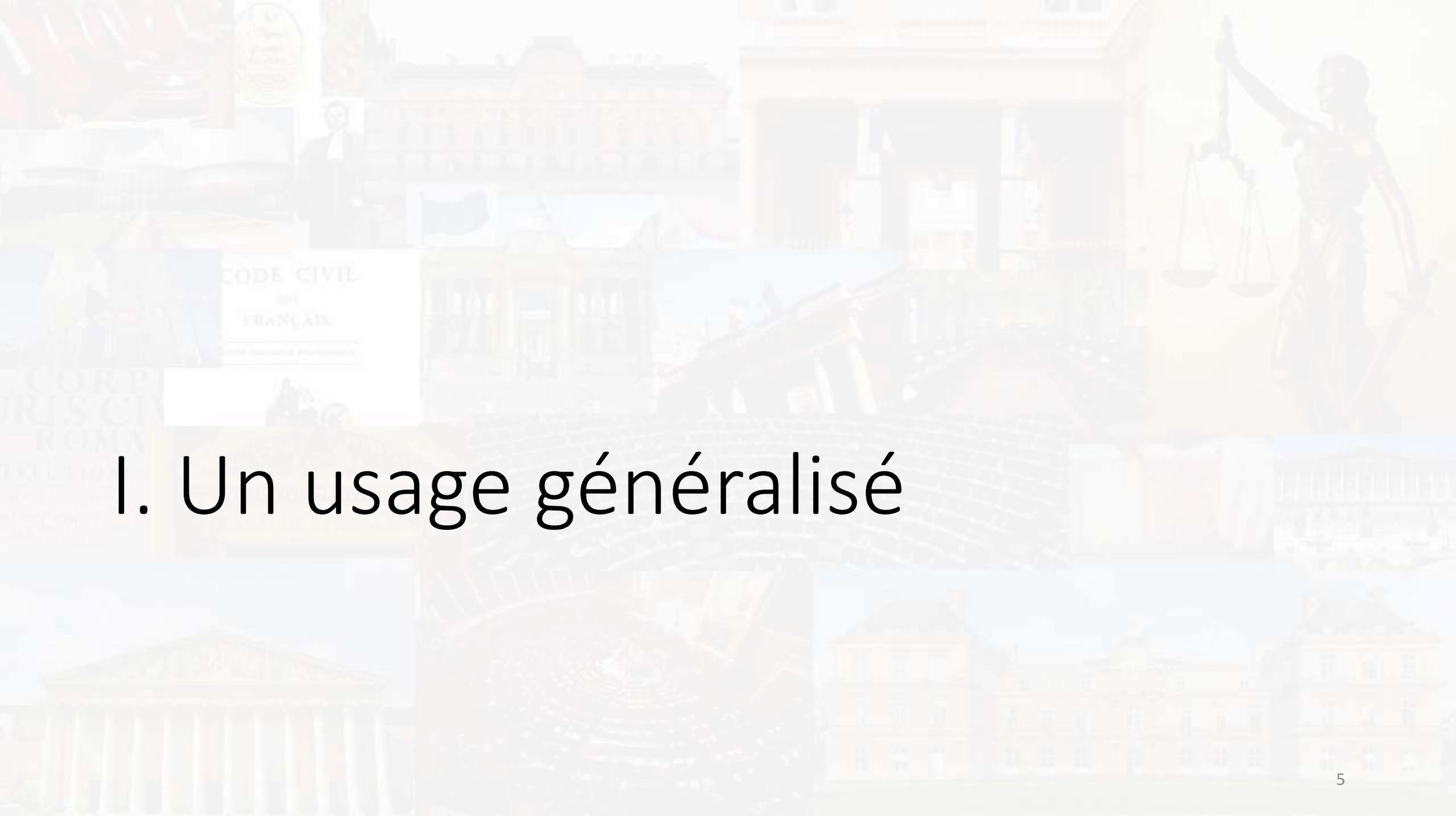
I. SAYN, et al. (dir.), *Les barèmes (et autres outils techniques d'aide à la décision) dans le fonctionnement de la justice*, Rapport pour la Mission de recherche Droit & Justice, mai 2019, spéc. p. 56-73 [halshs-02283040v2](#)



I. Un usage généralisé

II. Une connaissance hétérogène

III. Une confiance mécanique ?

The background is a collage of various images related to law and history. It includes a judge in a black robe, a large classical building, a golden scale of justice, a book cover with the text 'CODE CIVIL DE FRANÇAIS', a classical temple with columns, and a large arched structure. The text 'I. Un usage généralisé' is overlaid on the collage.

I. Un usage généralisé

La nomenclature Dintilhac

Pour la détermination des préjudices réparables, vous utilisez la nomenclature Dintilhac ?

Ensemble



Magistrats judiciaires



Magistrats administratifs



Jamais Occasionnellement Fréquemment Systematiquement

La nomenclature Dintilhac

- « Je n'ai jamais vu qu'on liquidait un préjudice corporel sans faire référence à la nomenclature Dintilhac, ou au moins à l'ancienne nomenclature »
 - Magistrat judiciaire (JAP Grandville)
- « La nomenclature Dintilhac permet de poser un raisonnement et s'impose aux parties. Toutes les parties doivent lister et faire l'arborescence de leurs préjudices dans l'arborescence Dintilhac »
 - Magistrat judiciaire (CIVI Restonne)

Se départir de la nomenclature

- Postes à inclure (questionnaire)
 - Souffrances endurées post-consolidation (différenciées du DFP)
 - Honoraires de l'avocat
 - Préjudice d'angoisse ou d'anxiété
 - Préjudice d'agrément temporaire
 - Préjudice d'impréparation
- Postes constatés (analyse des arrêts)
 - Victimes directes
 - Assistance tierce-personne temporaire hors frais divers
 - Distinction souffrances morales/souffrances physiques
 - Frais divers permanents
 - Préjudice sexuel temporaire
 - Victimes indirectes
 - Préjudice sexuel
 - Incidence professionnelle

Les référentiels d'indemnisation

Acceptabilité

Vous semble-t-il acceptable que l'indemnisation de certains postes de préjudices soit accordée par référence à un barème?

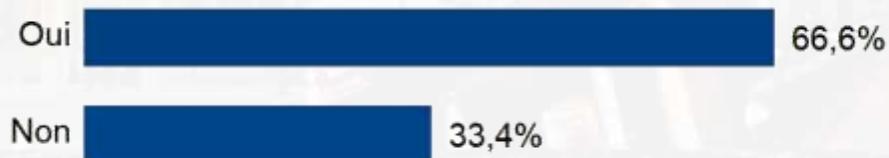
Magistrats judiciaires



Magistrats administratifs



Ensemble



Avocats spécialistes
dommage corporel



Avocats non spécialistes
dommage corporel



Les référentiels d'indemnisation

Usage

Profession	Usage des barèmes
Avocats (174)	71,3 %
- Dont spécialistes (65)	63,1 %
- Dont non spécialistes (59)	83,1 %
- Dont défendant les intérêts des victimes (69)	64,5 %
- Dont défendant les intérêts des débiteurs (17)	85 %
Magistrats de l'ordre administratif (14)	93,3 %
Magistrats de l'ordre judiciaire (50)	82 %
- Dont spécialistes (21)	95,5 %
- Dont non spécialistes (29)	74,4 %
Total (305)	73,8 %

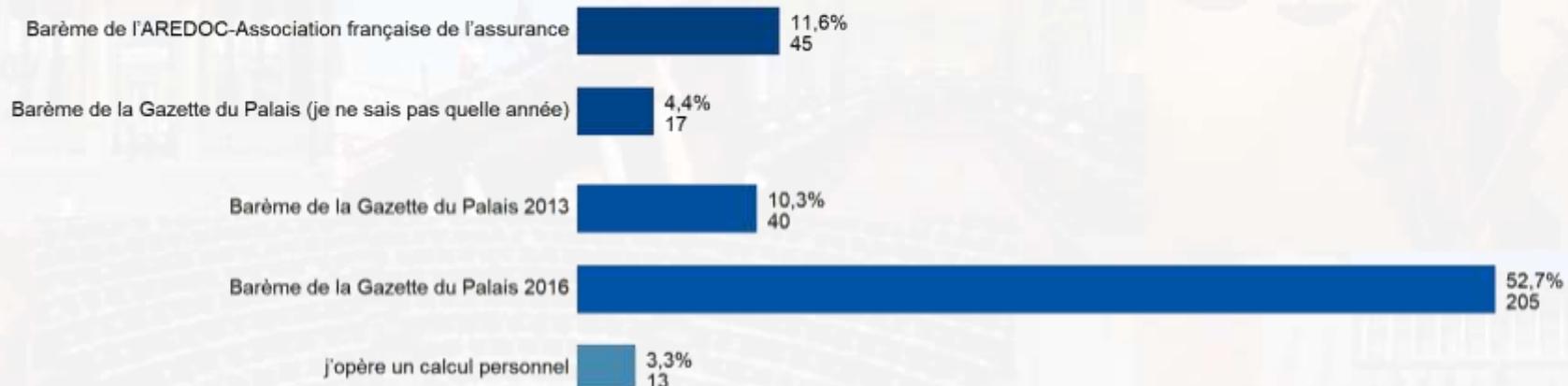
Les référentiels d'indemnisation

Usage

- « Ce type de barème existe depuis la nuit des temps »
 - Magistrat judiciaire (TASS Restonne)
- « Même sans en avoir fait, on sait qu'il existe un barème pour les réparations des préjudices corporels »
 - Magistrat judiciaire (TASS Grandville)
- « Même quand j'étais jeune magistrat, on appliquait un barème, qui n'était pas encore celui-là »
 - Magistrat judiciaire, 30 ans de carrière, à propos du référentiel intercourts (CIVI Neboure)

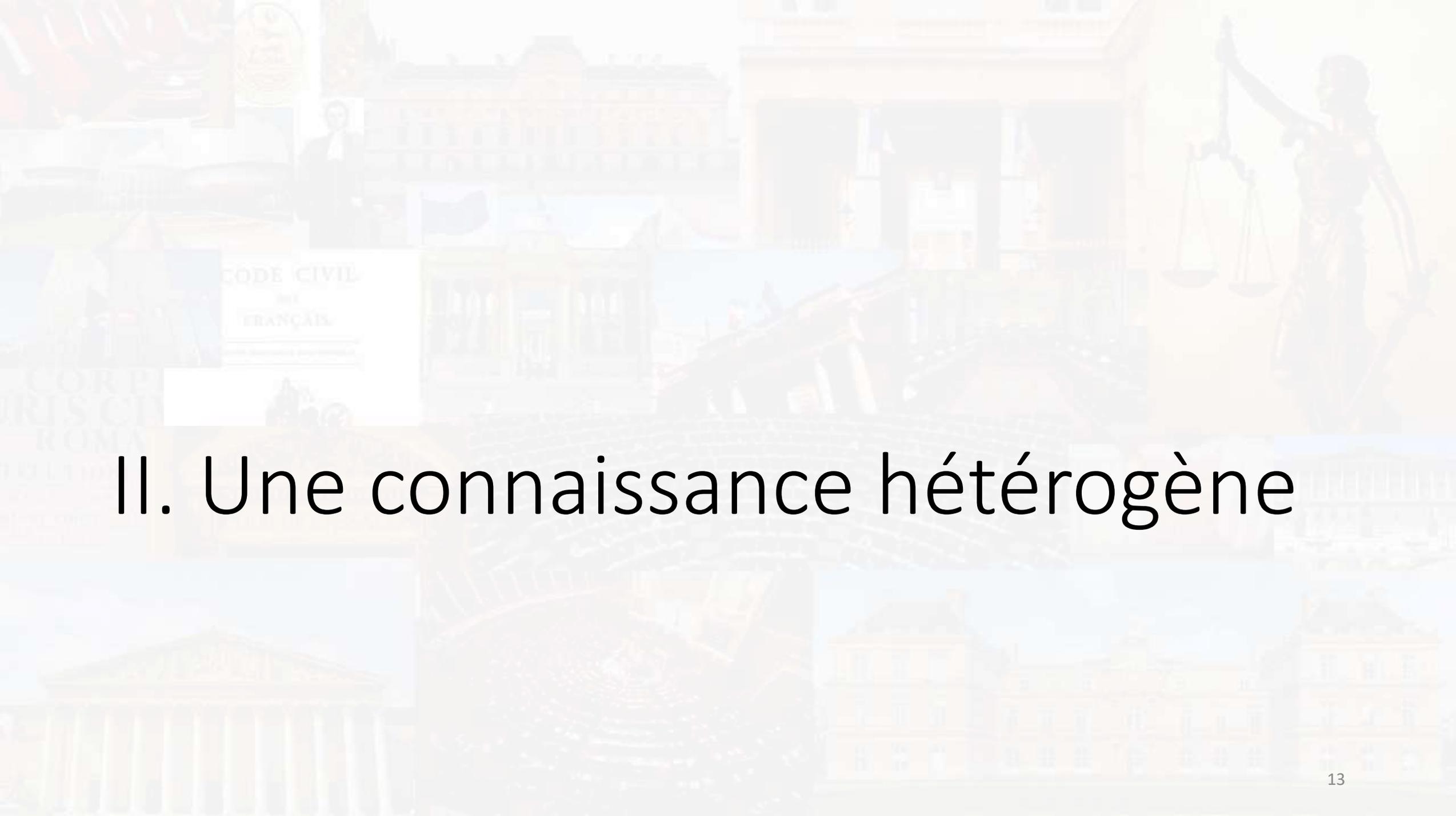
Les tables de capitalisation

Ensemble



Salariés assurances et mutuelles



The background is a collage of various images related to law and history. It includes a judge in a black robe, a large classical building, a statue of Lady Justice holding scales, a book titled 'CODE CIVIL DE FRANÇAIS', a book titled 'CORPUS IURIS CIVILIS ROMANUS', a classical temple with columns, a large arched structure, and another classical building. The text 'II. Une connaissance hétérogène' is overlaid in the center in a large, black, sans-serif font.

II. Une connaissance hétérogène

Les référentiels d'indemnisation

- Diffusion par voie officielle
 - Formations initiale et continue
 - Mail, intranet justice
 - Déjeuner avec un collègue (magistrat judiciaire, CDAS Grandville)
 - Discussion entre collègues (magistrat judiciaire, JAF Neboure)
 - « Cela doit être la difficulté des petites juridictions : on est souvent seul, on n'a pas beaucoup de collègues à interroger sur les différentes pratiques »
 - magistrat judiciaire, TASS Restonne

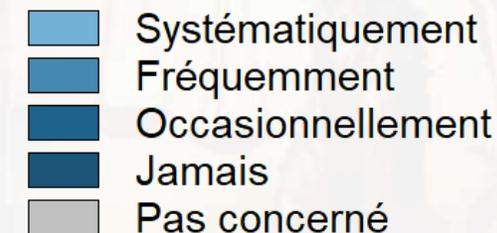
Les référentiels d'indemnisation

- Difficultés de la mise à jour
 - Recueil méthodologique commun, version 2013
 - magistrat judiciaire, TASS Restonne (entretien juin 2017)
 - Référentiel intercourts de 2015
 - magistrat judiciaire, CIVI Neboure (entretien février 2018)
- Difficultés liées à la connaissance des autres acteurs
 - Absence d'avocats spécialisés dans le ressort
 - CIVI Restonne, CIVI Neboure
 - Demandes sous-évaluées car fondées sur des outils obsolètes
 - CIVI Restonne, CIVI Neboure, CIVI Grandville

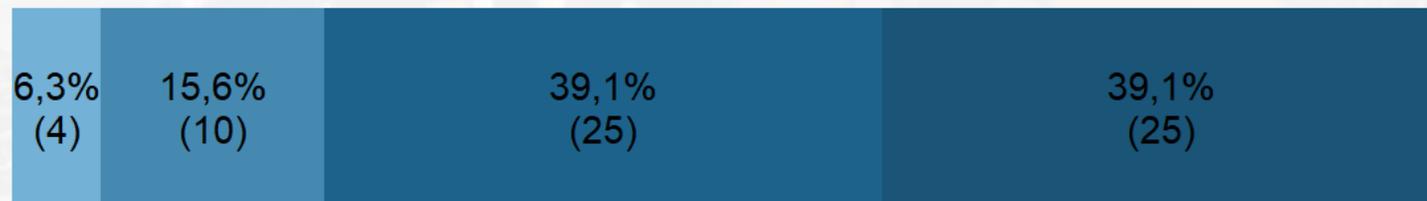
Les barèmes médicaux

- Connaissance par les magistrats du barème utilisé

Avez-vous connaissance du barème médical utilisé par l'expert pour calculer le taux d'Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) ?



Magistrats judiciaires



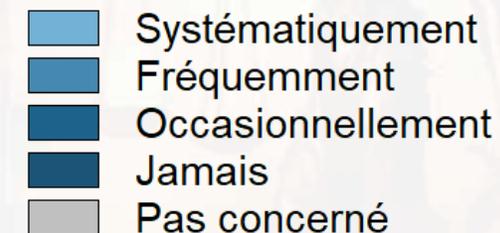
Magistrats administratifs



Les barèmes médicaux

- Connaissance par les avocats du barème utilisé

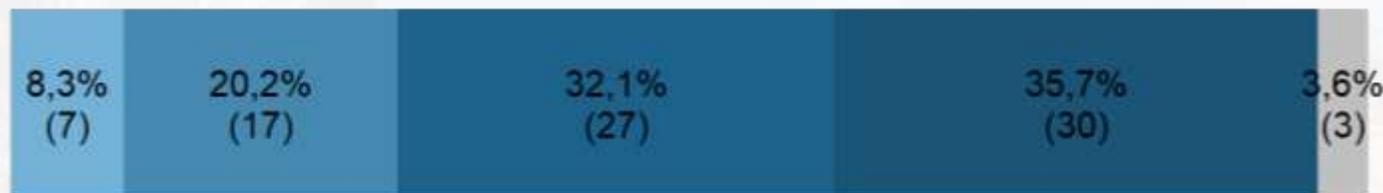
Avez-vous connaissance du barème médical utilisé par l'expert pour calculer le taux d'Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) ?



Avocats spécialistes



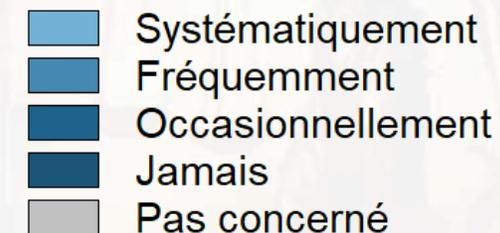
Avocats non spécialistes



Les barèmes médicaux

- Discussion de l'expertise par les magistrats

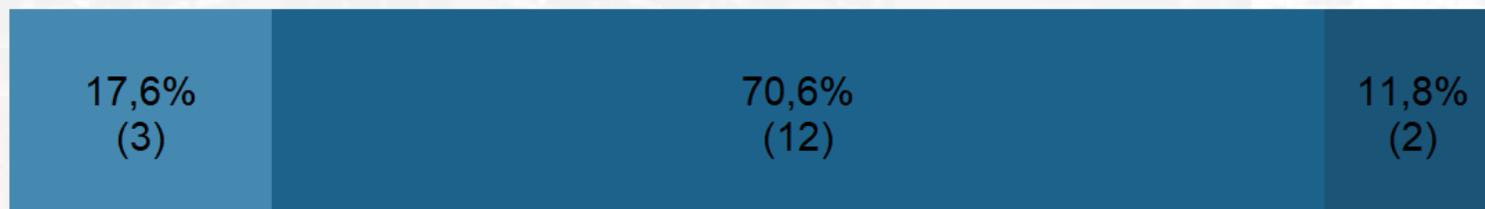
Vous arrive-t-il de discuter le taux d'AIPP proposé par un expert ?



Magistrats judiciaires



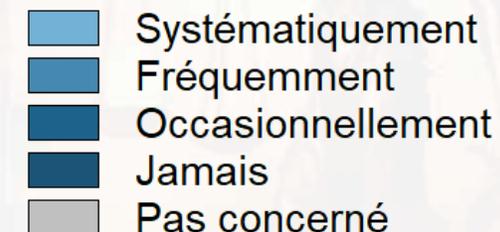
Magistrats administratifs



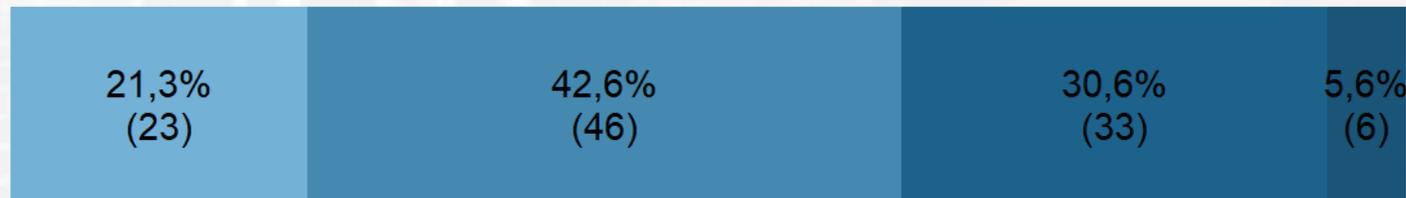
Les barèmes médicaux

- Discussion de l'expertise par les avocats

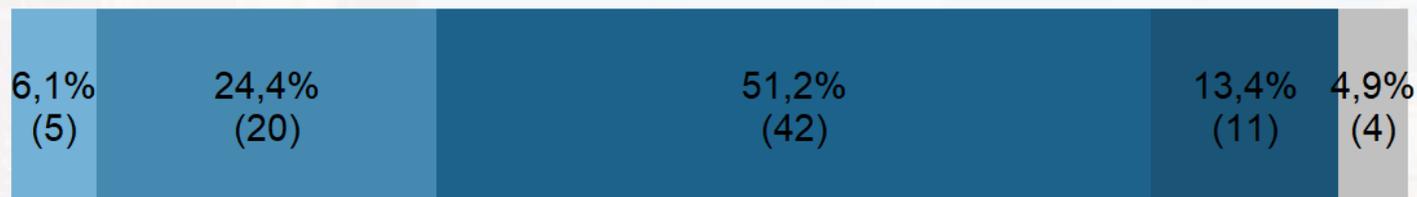
Vous arrive-t-il de discuter le taux d'AIPP proposé par un expert ?



Avocats spécialistes



Avocats non spécialistes

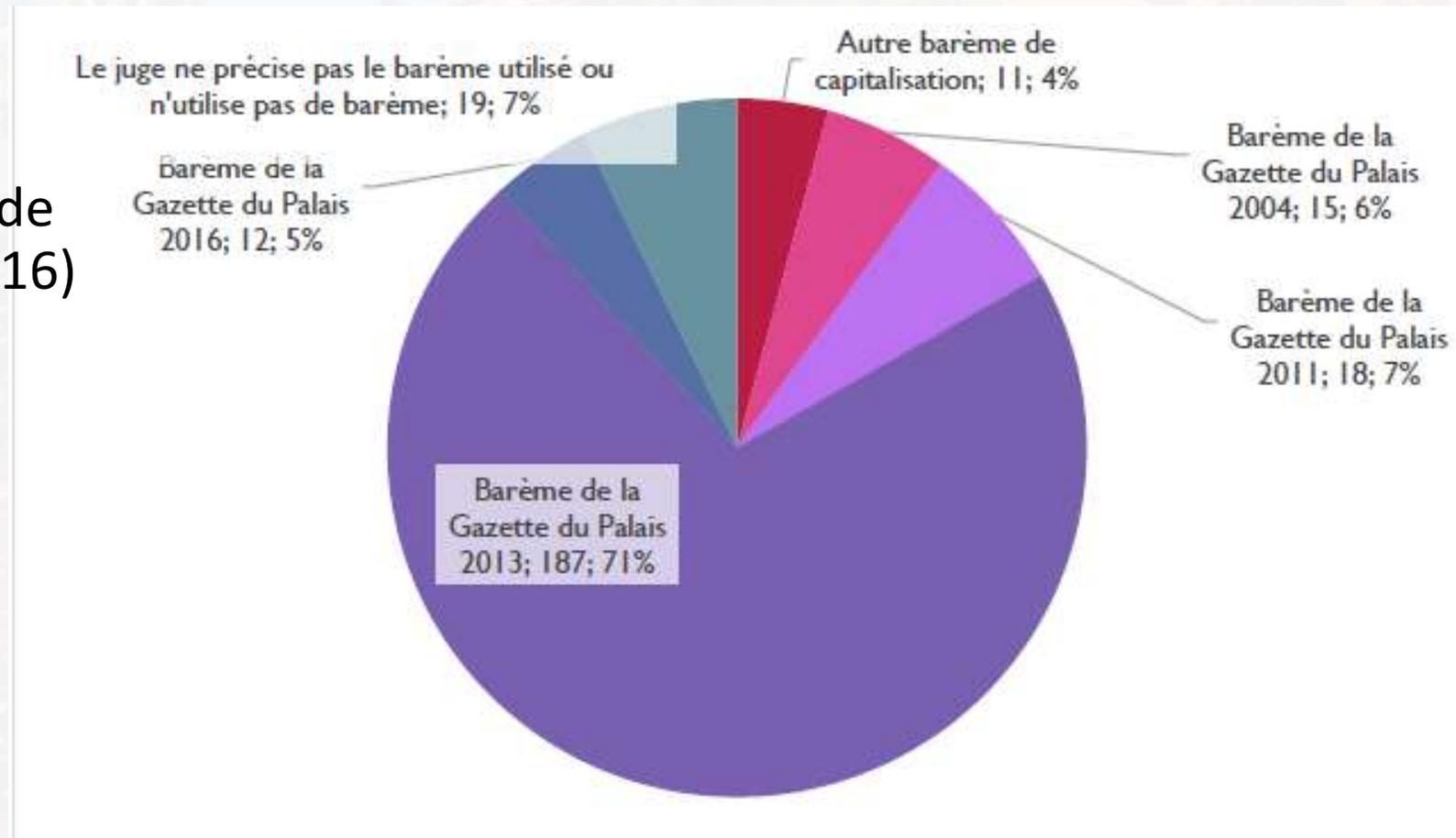


Les barèmes médicaux

- La chose des médecins experts
 - « Les expertises médicales fonctionnent sur des barèmes. C'est le domaine des experts, je ne pourrais pas vous dire sur quoi ils s'appuient »
 - CIVI Grandville
- Les parties
 - « C'est assez rare que les parties remettent en cause l'appréciation des experts. Le débat est plus sur le quantum, la somme qui sera affectée »
 - TASS Restonne

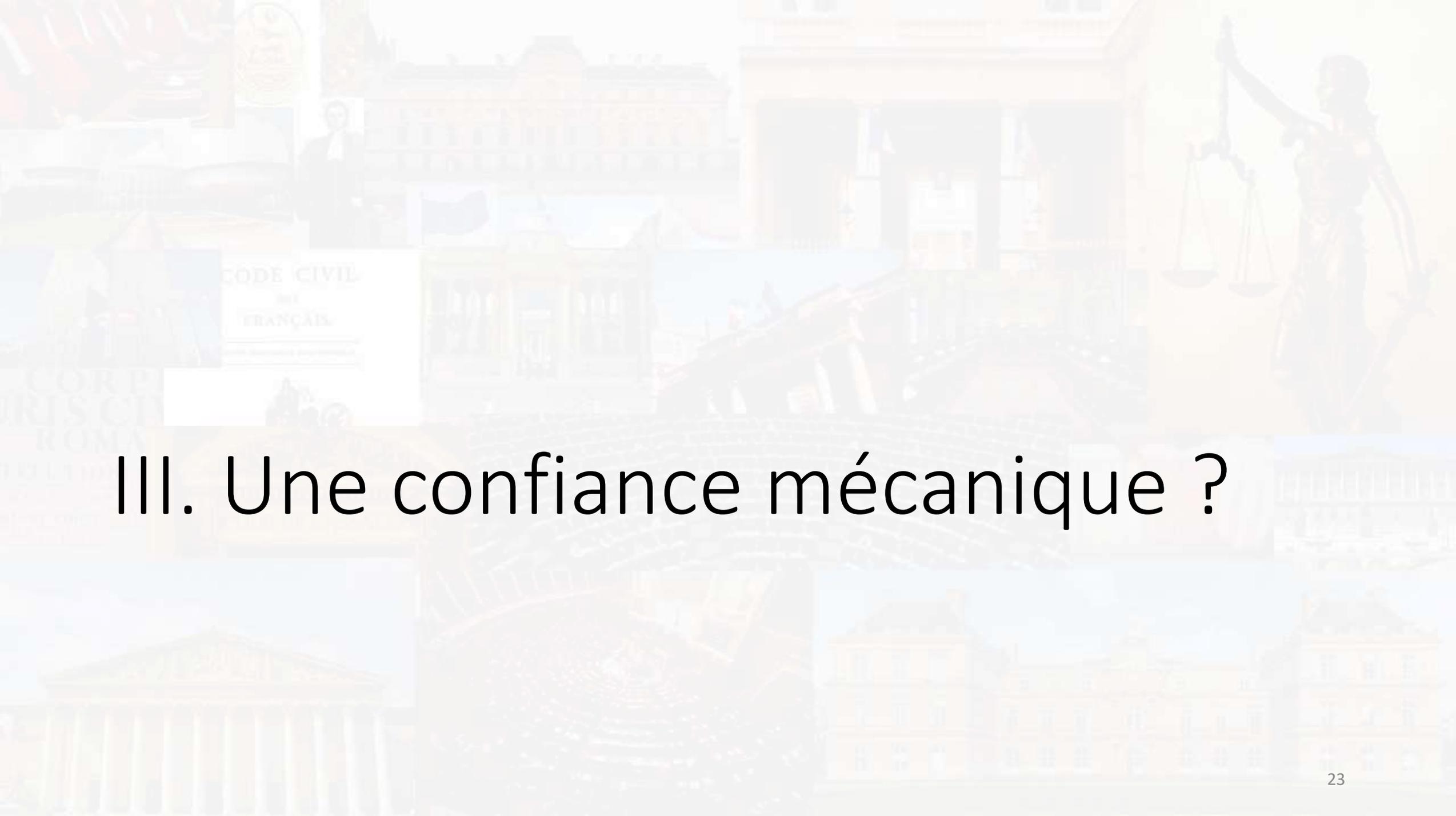
Les tables de capitalisation

- Mise la mise à jour ?
 - Photocopies tirées des conclusions des avocats spécialisés
 - CIVI Grandville
- Arrêts de 2016 (changement de tables à la Gazette en avril 2016)



Les tables de capitalisation

- Incertitude de la version utilisée
 - Réponse « Barème de la Gazette de Palais, je ne sais pas quelle année »
 - 5 magistrats judiciaires (sur 63)
 - 1 magistrat administratif (sur 15)
 - 11 avocats (sur 178), dont 2 spécialistes
 - Réponse « je ne sais pas »
 - 1 magistrat judiciaire (sur 63)
 - 5 avocats (sur 178) , dont 2 spécialistes
- Renvoi aux avocats
 - « Ce sont les avocats qui font les demandes et justifient leurs demandes »
 - TASS Grandville

The background is a collage of various images related to law and history. It includes a judge in a black robe, a large classical building, a golden scale of justice, a book cover with the text 'CODE CIVIL DE FRANÇAIS', and a classical temple facade. The text 'III. Une confiance mécanique ?' is centered over the collage.

III. Une confiance mécanique ?

Des outils indispensables

- Harmonisation des pratiques
 - Nomenclature
 - Barèmes médicaux
 - Référentiels d'indemnisation
 - Tables de capitalisation
- Dialogue entre médecine et droit
 - Barèmes médicaux
- Justification technique

Des difficultés

- Les mises à jour des outils
- La connaissance fine des outils
- La présence des outils dans les décisions de justice

Être acteur de la réparation ?
Être serviteur des outils ?

Connaissance
superficielle

Usage
servile

Usage
éclairé

Connaissance
approfondie